

Comparaison des données chiffrées concernant la Médecine du travail (hors agriculture) contenues dans les Bilans 2013 et 2014 des Conditions de travail

Bilan 2013	Bilan 2014
(DIRECCTE).	(Direccte)
N-1	n-1
(Réunion, Guadeloupe, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Corse, Haute- Normandie, Centre...)	et collectivités (Centre, Corse, Guadeloupe, Mayotte, Haute-Normandie, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon)
compte tenu que, dans un contexte de pénurie d'emploi,	car dans un contexte de pénurie d'emploi,
Répartition des entreprises suivies par des SST	Caractéristiques des entreprises suivies par des SST
Entreprises de plus de 300 salariés	Entreprises de 300 salariés ou plus
Les entreprises de plus de 300 salariés	Les entreprises de 300 salariés ou plus
Caractéristiques des entreprises suivies en 2012 Entreprises de plus de 300 salariés : 0,7 % Entreprises entre 1 et 10 salariés : 81,8 % Entreprises entre 50 et 299 salariés : 3,1 % Entreprises entre 11 et 49 salariés : 14,3 % <i>Source : données des RAF transmis par les MIT.</i>	Caractéristiques des entreprises suivies en 2012 Entreprises de 300 salariés ou plus : 0,7 % Entreprises de 1 à 10 salariés : 81,8 % Entreprises de 50 à 299 salariés : 3,1 % Entreprises de 11 à 49 salariés : 14,3 % <i>Source : données des RAF transmis par les MIT.</i>
services inter-établissements	services interétablissements
DIRECCTE	Direccte
(données correspondant à l'activité de l'année précédente)	
Ceux-ci pourraient à terme, avoir	Ceux-ci pourraient à terme avoir
DIRECCTE	Direccte
DIRECCTE	<i>Direccte</i>
depuis plus de 20 ans	depuis plus de vingt ans
DIRECCTE	Direccte
<i>Données retraitées à périmètre constant.</i>	<i>Données recalculées à périmètre constant.</i>
DIRECCTE	<i>Direccte</i>
l'on	on
puis, - 5 % entre 2013 et 2014,	puis - 5 % entre 2013 et 2014
<i>les DIRECCTE</i>	<i>les Direccte</i>
les DIRECCTE	<i>les Direccte</i>
<i>Source CNOM</i>	<i>Source Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM)</i>

atlas de la démographie médicale en France	<i>Atlas de la démographie médicale en France</i>
En Franche-Comté, sur les 109 médecins du travail exerçant dans la région, 63 ont plus de 60 ans (58 %). En dix ans, cette région a perdu les deux tiers de son effectif en médecins du travail et l'installation de médecins étrangers ne s'est pas faite en nombre suffisant pour compenser les départs en retraite.	
l'on constate	on constate
dans les 5 prochaines années	dans les cinq prochaines années
qui auront pour répercussion	Ces départs auront pour répercussion
les secteurs des médecins du travail restants	les effectifs que devront suivre les médecins du travail restants
et des collaborateurs médecins	et du nouveau statut de collaborateur médecin
4 remplacements	quatre remplacements
l'on observe	on observe
à partir des RAF	à partir des rapports annuels administratifs et financiers
dans les SSTA	Dans les SSTA
dans les SSTI	Dans les SSTI
cette proportion est de	la proportion de salariés déclarés en SMR est de
en DIRECCTE	en Direccte
par les DIRECCTE	par les Direccte
<i>(cf. Partie IV - Chapitre 1 : la réforme de la médecine du travail).</i>	
des DIRECCTE	des Direccte
8,5 % d'IPRP internes	8,5 % d'intervenants en prévention des risques professionnels internes
l'on constate	on constate
l'on constate	on constate
Malgré leur hétérogénéité en termes de nombre	Malgré son hétérogénéité en termes d'effectifs
48,5 % (38 % en 2011) de personnels administratif	
notamment pour leur action	notamment pour l'action menée
conseillères en santé au travail	conseillers en santé au travail
Une clarification pourrait être apportée lors de l'élaboration des nouveaux modèles de RAF et de RAM,	
pour en mesurer l'impact	pour en mesurer les effets
l'on dénombre	on dénombre
<i>(sur un échantillon de 33 médecins exerçant en SSTI)</i>	<i>(sur un échantillon de 34 médecins exerçant en SSTI)</i>
par les DIRECCTE	<i>par les Direccte</i>
par les DIRECCTE	par les Direccte
l'on compterait	on compterait
pour l'activité 2012, font état	pour l'activité 2012 font état
qui se sont vus confier	qui se sont vu confier

des DIRECCTE	des Direccte
L'on observe donc	On observe donc
par la DIRECCTE	par la Direccte
des DIRECCTE	des Direccte
Domaines d'activité des IPRP enregistrés au 31 décembre 2013 RPS : 18 % Psychologie du travail : 3 % Domaine technique (sans précision) : 15 % Organisation du travail : 24 % Santé et sécurité : 13 % Prévention des risques : 7 % Ergonomie : 7 % QSE : 3 % Risque chimique : 4 % Risque industriel : 4 % Addictologie : 4 % <i>Source : données au 31 décembre 2013 transmises par les DIRECCTE dans le cadre du bilan de la réforme de la médecine du travail.</i>	Domaines d'activité des IPRP enregistrés au 31 décembre 2013 RPS : 18 % Psychologie du travail : 3 % Domaine technique (sans précision) : 15 % Organisation du travail : 24 % Santé et sécurité : 13 % Prévention des risques : 7 % Ergonomie : 7 % Qualité, sécurité, environnement : 3 % Risque chimique : 4 % Risque industriel : 4 % Addictologie : 2 % <i>Source : données au 31 décembre 2013 transmises par les Direccte dans le cadre du bilan de la réforme de la médecine du travail.</i>
un rôle de relai	un rôle de relais
des DIRECCTE	des Direccte
l'on compterait	on compterait
puisque les secrétaires médicales n'ont pas toujours été comptabilisées dans cette catégorie alors même qu'elles en font partie	puisque les secrétaires médicaux n'ont pas toujours été comptabilisés dans cette catégorie alors même qu'ils en font partie
En outre, une grande hétérogénéité en termes de nombre, mode de fonctionnement et compétence est constatée selon les régions ainsi que des niveaux de formation très variables	En outre, une grande hétérogénéité en termes de nombre, modes de fonctionnement et compétences est constatée selon les régions, ainsi que des niveaux de formation très variables
l'on peut observer	on observe
Il s'agit de faire face à la diminution du nombre de médecins du travail et de mettre à la disposition du médecin du travail les compétences d'une équipe pluridisciplinaire à laquelle il peut confier certaines activités, sous sa responsabilité (article R. 4623-14 du Code du travail).	
En termes d'effectifs	Du point de vue des effectifs
L'on observe également	On observe également
une tendance	une nette tendance
à l'augmentation forte	à l'augmentation
par rapport au taux observé en 2011, soit 13,2 %	par rapport au taux de 13,2 % observé en 2011
En 2012, l'on observe une augmentation des conseils "autres" et portant sur l'analyse des conditions de travail par rapport à ceux concernant les équipements de protection individuelle, la protection collective et l'organisation du travail, qui accusent une diminution proportionnelle modérée. S'agissant des conseils portant sur l'organisation du travail et les conditions de travail, la part de ces activités reste stable par rapport aux années précédentes.	La répartition des conseils délivrés par le médecin du travail est relativement stable entre 2010 et 2012. On note toutefois une légère baisse de la part relative des conseils portant sur les équipements de protection individuelle et la protection collective.
Les données issues de l'analyse des RAM	Les données issues de l'analyse des rapports annuels administratifs et financiers

Plusieurs régions (Auvergne et Île-de-France) soulignent une augmentation du nombre de visites de pré-reprise, dans le cadre de la politique de prévention de la désinsertion professionnelle.	
ayant fourni des informations sur cette question	ayant répondu à cette question
correspondent en 2013 à 0,016 % des avis médicaux rendus environ	correspondent en 2013 à environ 0,016 % des avis médicaux rendus
	<p>Recours hiérarchiques formés devant le ministre du travail sur des décisions relatives à l'inaptitude prises par des inspecteurs du travail</p> <p>2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014</p> <p>Aptitude 48 77 83 121 137 117 179</p> <p>Source : Ministère chargé du travail (DGT).</p>

Sauf erreur ou omission de ma part, sont répertoriées dans le tableau ci-dessus, dans leur présentation originale, toutes les différences entre les versions 2013 et 2014 du Bilan des Conditions de travail.

Il est aisé de constater qu'elles sont généralement de pure forme, probablement dues simplement au travail d'un relecteur zélé, appliquant avec rigueur les règles en vigueur dans le secteur de l'édition, telles qu'elles sont rappelées dans un petit ouvrage, « Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale », dont je ne peux que recommander la lecture.

Au total, le passage de la version 2013 à la version 2014 s'accompagne de trois suppressions (en caractères de couleur rouge), d'un seul ajout (en caractères de couleur verte) et d'une rédaction entièrement revue (en caractères de couleur bleue).

On remarque également quelques changements de détail dans certaines formulations, visant simplement à les simplifier et/ou à les préciser pour en faciliter la lecture.

Plusieurs fautes d'orthographe grossières disparaissent (ainsi, « relais » remplace « relai », et « qui se sont vu confier » remplace « qui se sont vus confier »), ce qui n'empêche pas qu'il en subsiste une malgré tout, concernant les « personnels administratif » (sic), surlignée en jaune.

Les autres cas de surlignage concernent des textes communs aux deux versions dont le contenu pose question :

Ainsi, « En Franche-Comté, sur les 109 médecins du travail exerçant dans la région, 63 ont plus de 60 ans (58 %). En dix ans, cette région a perdu les deux tiers de son effectif en médecins du travail et l'installation de médecins étrangers ne s'est pas faite en nombre suffisant pour compenser les départs en retraite. »

Tout se passe comme si l'installation de médecins étrangers devait être la solution, voire la norme, sans que soit posée la question de la formation et de la mise à disposition de médecins du travail français, ce qui, tout respect gardé vis-à-vis des médecins formés à l'étranger, est tout simplement scandaleux sous la plume de responsables du Ministère.

Même observation pour « Une clarification pourrait être apportée lors de l'élaboration des nouveaux modèles de RAF et de RAM », alors que l'on sait que ces « nouveaux modèles » sont annoncés depuis de très nombreuses années, comme si le temps de l'Administration était différent du temps « normal ».

La dernière assertion surlignée, « Il s'agit de faire face à la diminution du nombre de médecins du travail et de mettre à la disposition du médecin du travail les compétences d'une équipe pluridisciplinaire à laquelle il peut confier certaines activités, sous sa responsabilité (article R. 4623-14 du Code du travail), est tout aussi inadmissible dans la mesure où elle semble présenter la diminution du nombre de médecins du travail comme une fatalité et la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire comme un (sinon LE) remède à la pénurie... Et la responsabilité de l'Etat dans cette situation ?

On ne peut que déplorer également que soient citées à plusieurs reprises des « données au 31 décembre 2013 transmises par les Directeurs dans le cadre du bilan de la réforme de la médecine du travail », bilan dont Michel Sapin, alors Ministre du travail, avait promis une diffusion... que nous attendons toujours, sans aucune chance qu'elle ait lieu !

Il y aurait certes beaucoup à dire encore sur un texte qui, en dépit de son « nettoyage » presque parfait, révèle une incroyable insuffisance, eu égard aux enjeux, mais j'avoue ne pas vouloir perdre davantage de temps encore à mettre en évidence des manques que je ne cesse de dénoncer depuis des années...

Gabriel Paillereau